

SÉRIE UKRAINE · PREMIER GUIDE

LANCEZ VOTRE BUSINESS EN UKRAINE

Créer et développer une activité, dans un contexte de reconstruction.

AVANT-PROPOS

L'Ukraine que décrit ce guide est un pays en guerre. Aucune page de cet ouvrage ne l'oublie, et je tiens à le dire d'emblée, avec le respect que cette réalité impose. C'est aussi un pays d'une résilience remarquable, et le théâtre de l'un des plus vastes efforts de reconstruction qu'ait connus l'Europe. Ces deux vérités coexistent, et c'est dans cet espace, exigeant et grave, que s'inscrit la démarche entrepreneuriale dont il est ici question.

Beaucoup pourraient contribuer à cet effort et y trouver leur place : des entrepreneurs, des indépendants, de petites et moyennes entreprises. Mais les dispositifs existants s'adressent le plus souvent aux grands comptes, et laissent sans repères celles et ceux dont le projet est plus modeste. Ce guide a été conçu pour eux. Il ne s'adresse pas à des spécialistes de l'Ukraine, mais à des dirigeants compétents qui découvrent ce pays et veulent comprendre, sans détour, comment y entreprendre.

J'ai voulu un guide précis et honnête. Précis, parce que les chiffres, les régimes et les procédures y sont à jour et documentés. Honnête, parce qu'il ne dissimule ni les risques, ni les contraintes du contexte de guerre, ni les limites de ce qu'un ouvrage peut apporter. Car ce guide est éducatif : il éclaire et il prépare, mais il ne remplace pas le conseil des professionnels réglementés, avocats, experts-comptables et notaires, que le cabinet sélectionne avec soin pour accompagner ses clients sur le volet réglementaire, et dont aucun projet sérieux ne peut faire l'économie. S'entourer est la première décision juste.

Entreprendre en Ukraine aujourd'hui n'est pas une affaire d'opportunisme. C'est, à sa mesure, une forme d'engagement et de partenariat de long terme, qui accompagne la résilience d'un pays et prépare sa reconstruction. Cela suppose de la lucidité. La France déconseille formellement de s'y rendre, et le contexte de guerre impose une vigilance constante. Beaucoup d'entrepreneurs franchissent néanmoins le pas, souvent accompagnés, en préparant l'essentiel depuis l'étranger et en se rendant sur place lorsque le projet l'exige, dans un cadre de sûreté approprié. L'ambition et la prudence ne s'opposent pas, elles se conjuguent.

C'est la vocation du cabinet EXPAT UKRAINE que d'accompagner ces projets avec rigueur et attention. Ce guide est le premier d'une série consacrée à l'Ukraine. J'espère qu'il vous apportera ce que j'ai souhaité y mettre : une cartographie claire, des repères fiables et la confiance nécessaire pour avancer. Je vous en souhaite bonne lecture, et je souhaite à votre projet de réussir.

Sidney LAKEHAL

Fondateur d'EXPATRIATION.IO

SOMMAIRE

Avant-propos	2
CHAPITRE 1 Pourquoi l'Ukraine en 2026	3
CHAPITRE 2 Cartographie juridique des formes d'entreprise	8
CHAPITRE 3 Le régime Diia City en détail	14
CHAPITRE 4 Visa entrepreneur et installation personnelle	19
CHAPITRE 5 Ouverture des comptes bancaires	24
CHAPITRE 6 Recruter et manager des salariés ukrainiens	28
CHAPITRE 7 Fiscalité courante et obligations comptables	33
CHAPITRE 8 Trois cas pratiques chiffrés	37
CHAPITRE 9 Pour aller plus loin avec EXPATRIATION.IO	42
CHAPITRE 10 Le cabinet EXPAT UKRAINE	44
<hr/>	
ANNEXE 1 Glossaire trilingue (français, ukrainien, anglais)	46
ANNEXE 2 Ressources officielles	49
ANNEXE 3 Modèles et outils documentaires	51

POURQUOI L'UKRAINE EN 2026

Ce chapitre s'adresse à un lecteur expérimenté en affaires, ou porteur d'un projet d'expatriation entrepreneuriale, mais néophyte sur l'Ukraine. Il ne cherche pas à convaincre de partir, ni à minimiser un contexte qui reste celui d'une guerre. Il expose les raisons objectives pour lesquelles un entrepreneur francophone peut avoir intérêt à se positionner dès 2026, et précise dans quelles conditions.

Deux réalités coexistent et le présent guide ne nie ni l'une ni l'autre. L'Ukraine est un pays en guerre, et France Diplomatie déconseille formellement tout déplacement, quel que soit le motif. L'Ukraine est aussi l'un des plus vastes chantiers économiques de la décennie en Europe, porté par un alignement réglementaire sur l'Union européenne et par un programme de reconstruction sans équivalent sur le continent. Se positionner sur ce marché ne signifie pas s'y installer durablement. Une partie des démarches peut être préparée depuis la France ou un État tiers, mais la constitution et le pilotage d'un projet impliquent en général un ou plusieurs déplacements en Ukraine, dans un cadre de sûreté et d'assurance approprié. La décision d'une présence sur le terrain relève d'une analyse de risque qui dépasse le périmètre éditorial de cet ouvrage.

Cinq éléments structurent ce chapitre, et donc la décision : une économie sous contrainte de guerre mais stabilisée, un alignement européen qui transforme l'environnement des affaires, le premier chantier de reconstruction d'Europe, un cadre entrepreneurial et fiscal compétitif, et un risque géopolitique partiellement transférable vers la garantie publique. Un sixième temps en tire la synthèse et délimite ce que représente, concrètement, la fenêtre de 2026.

1. UNE ÉCONOMIE SOUS CONTRAINTE DE GUERRE, MAIS STABILISÉE

Le premier fait à intégrer est que l'économie ukrainienne ne s'est pas effondrée. Après la contraction des premières années du conflit, elle a connu un rebond de l'ordre de 3 % en 2024 (2,9 % selon la Banque mondiale, 3,2 % selon le Fonds monétaire international), puis une croissance plus modeste, estimée autour de 1,8 % à 2 % en 2025.

Pour 2026, les projections divergent, et cette divergence est en soi instructive. Le Fonds monétaire international retient 2,0 % dans ses Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2026. La Banque nationale d'Ukraine est plus prudente, avec 1,3 % après un premier trimestre 2026 estimé à seulement 0,2 %, qu'elle attribue aux dommages causés au système énergétique pendant un hiver très froid. La Banque mondiale se situe à 1,2 %. En économie de guerre, la borne basse de ces estimations est la plus prudente à retenir.

L'inflation, en revanche, est maîtrisée. Après un pic à l'automne 2025, elle est revenue autour de 8 % en fin d'année 2025 selon la Banque nationale d'Ukraine. Le Fonds monétaire international projette un reflux vers 7 % à 7,5 % en glissement annuel pour 2026, et une moyenne annuelle de l'ordre de 6,1 %. Cette désinflation traduit une politique monétaire restrictive et l'effet du soutien international, qui réduit la pression sur les réserves de change.

Cette stabilité tient à l'ampleur des financements internationaux, et c'est le point déterminant. Le Fonds monétaire international a approuvé, le 26 février 2026, une extension de sa facilité élargie de crédit pour l'Ukraine, d'environ 8,1 milliards de dollars. Les réserves de change ukrainiennes sont projetées autour de 65

milliards de dollars à la fin de 2026. À l'échelle européenne, l'Ukraine Facility peut mobiliser jusqu'à 50 milliards d'euros sur la période 2024-2027, et un nouveau prêt de soutien de l'Union européenne pour 2026 et 2027, pouvant atteindre 90 milliards d'euros, est en cours de mise en place.

Une réserve d'analyse s'impose néanmoins. Les projections de moyen terme les plus favorables, comme la croissance de 3,5 % anticipée par le Fonds monétaire international pour 2027 et de 4,2 % pour 2028, reposent sur l'hypothèse d'une fin du conflit en 2026. Elles ne constituent pas un scénario central robuste. Par ailleurs, les pénuries d'électricité liées aux frappes sur les infrastructures, que la Banque nationale d'Ukraine estime à un déficit moyen d'environ 3 % sur 2026, continuent de peser sur l'activité. L'Ukraine de 2026 n'est pas une économie en plein essor. C'est une économie de guerre qui a tenu et qui s'est stabilisée sous un soutien international massif. Cette stabilité est la condition de tout positionnement raisonné.

2. UN ALIGNEMENT EUROPÉEN QUI REDESSINE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Le deuxième élément est moins visible à court terme, mais plus structurant. L'Ukraine s'aligne progressivement sur la réglementation de l'Union européenne, ce qui transforme en profondeur l'environnement dans lequel opère une entreprise.

Le cadre existe de longue date. L'accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine, pleinement en vigueur depuis le 1er septembre 2017, inclut une zone de libre-échange approfondie et complète et prévoit l'alignement de la réglementation ukrainienne sur l'acquis communautaire dans de nombreux domaines : concurrence, marchés publics, douanes, normes techniques, propriété intellectuelle, droit des sociétés.

Le processus d'adhésion a franchi plusieurs étapes. L'Ukraine est pays candidat depuis le 23 juin 2022. Le Conseil européen a donné son feu vert à l'ouverture des négociations le 14 décembre 2023, et la première conférence intergouvernementale s'est tenue le 25 juin 2024. Le processus de screening a été mené à son terme, ce qu'a constaté le paquet élargissement de novembre 2025. Les négociations sont organisées en six clusters thématiques.

À la mi-2026, ces clusters ne sont pas encore formellement ouverts, en raison d'un veto hongrois persistant. Le contexte politique hongrois a toutefois évolué : le parti Tisza de Péter Magyar a remporté l'élection législative d'avril 2026, et Péter Magyar a pris ses fonctions de Premier ministre le 9 mai 2026, sur une ligne pro-européenne. L'évolution de la position hongroise sur l'élargissement reste à confirmer. Les travaux se poursuivent au niveau technique. La présidence danoise a obtenu, fin 2025, un soutien informel suffisant pour continuer à travailler avec Kyiv, des orientations techniques ont été transmises le 17 mars 2026, et le neuvième comité d'association UE-Ukraine s'est réuni le 16 mars 2026 à Bruxelles. Plusieurs États membres anticipent l'ouverture du premier cluster, dit des fondamentaux, dans le courant de 2026. L'unanimité des Vingt-Sept reste l'étape à franchir, et le principe des fondamentaux d'abord conditionne toute la suite : aucun chapitre ne pourra être clos tant que l'Ukraine n'aura pas démontré un bilan solide et irréversible en matière d'État de droit, de lutte contre la corruption et de fonctionnement des institutions démocratiques.

Plusieurs dates d'adhésion circulent, autour de 2027, portées tantôt par les autorités ukrainiennes, tantôt par la Commission européenne. Elles doivent être traitées comme des hypothèses politiques, non comme des engagements opposables à un investisseur. L'horizon d'adhésion est pluriannuel et dépend de l'évolution du conflit comme de la conduite des réformes.

Pour un opérateur français, l'enseignement est direct. L'alignement réglementaire progressif réduit les frottements et facilite la duplication de modèles déjà éprouvés dans d'autres États membres.